



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réindustrialisation

Question au Gouvernement n° 1668

Texte de la question

RÉINDUSTRIALISATION

Mme la présidente . La parole est à M. Jean Bodart.

M. Jean Bodart . Le Dunkerquois a longtemps porté les stigmates de la désindustrialisation. Mais aujourd'hui, notre territoire est en pleine renaissance industrielle. Avec 20 000 emplois créés dans la décennie, il redevient un moteur économique.

Monsieur le ministre de l'économie, il y a quelques jours, vous étiez présent pour la pose de la première pierre de l'usine Neomat. SoftBank vient d'annoncer un investissement de 45 milliards d'euros dans l'agglomération, pour un data center d'une puissance remarquable et une usine de modules électriques. Dunkerque s'impose comme un territoire leader de l'industrie décarbonée.

Mais ce renouveau ne peut réussir que si l'État accompagne les territoires, main dans la main avec les élus locaux. Du Nord aux Ardennes, en passant par les vallées vosgiennes et les Pyrénées-Atlantiques, nombreux sont les territoires qui incarnent cette ambition de réindustrialisation et font face aux mêmes défis : le logement – il faudra construire pour loger durablement les nouveaux travailleurs, au-delà des besoins de la population locale ; la formation – les industries décarbonées appellent des compétences nouvelles ; l'environnement – il faut apporter à nos concitoyens toutes les garanties nécessaires et les convaincre que l'industrie a un avenir, à condition qu'elle soit décarbonée.

Accueillir des industries suppose des investissements en matière d'aménagement, d'infrastructures, de transports et de services publics, entre autres. Les collectivités supportent ainsi une charge d'investissement considérable. À cet égard, la loi de finances pour 2026 n'a pas été à la hauteur des attentes des territoires industriels.

Dans de nombreux territoires, nos collectivités mobilisent leur budget pour accueillir de nouvelles industries : il ne faudrait pas mettre en péril leurs finances et fragiliser leurs capacités d'investissement. Comment l'État entend-il mieux accompagner financièrement nos territoires, pour que la croissance industrielle ne se fasse pas au détriment de leur équilibre budgétaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, *ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique* . Votre question concerne un territoire que vous connaissez bien, puisque vous en êtes le député après avoir été le maire de cette belle ville de Dunkerque, qui connaît un véritable renouveau industriel. Au début des années 2000, le Dunkerquois a perdu 10 000 emplois industriels et au moins autant d'emplois induits. Vous l'avez rappelé : les dix années qui viennent pourraient voir la création de 20 000 emplois industriels et de

deux à trois fois plus d'emplois induits.

Cette renaissance industrielle repose à la fois sur les industries de demain – les batteries ou les cathodes –, mais aussi sur celles d'hier, qui se réinventent, avec ArcelorMittal ou encore Aluminium Dunkerque, la plus grande aluminerie d'Europe, dont l'évolution de l'actionnariat se traduira par une entrée de la Banque publique d'investissement à son capital.

Ce renouveau ne doit rien au hasard. Il résulte de l'engagement des élus locaux, notamment du maire actuel de Dunkerque et du maire précédent, des députés, mais aussi de la région et de l'État. *(Mmes Olivia Grégoire et Agnès Pannier-Runacher applaudissent.)*

Tous les dossiers que vous mentionnez – sans exception – ont été accompagnés d'une manière ou d'une autre par l'État : France 2030, Banque publique d'investissement, aides à la décarbonation, certificats d'économie d'énergie. Nous n'avons pas manqué le rendez-vous de la réindustrialisation du Nord et du Dunkerquois.

Chacun le sait, les budgets sont difficiles à boucler. Le budget pour 2026 s'est ainsi traduit par une contribution des communes et des intercommunalités à l'effort de redressement des finances publiques. Ce budget est désormais déployé. Si certaines communes ont été plus affectées que d'autres, le prélèvement représente en moyenne 0,5 % des recettes des communes et 1 % de celles des intercommunalités. L'effort demandé nous a semblé raisonnable.

Pour 2027, l'enjeu sera de définir les modalités permettant à tous de contribuer à la poursuite du redressement des finances publiques, tout en assurant l'équité de traitement entre les communes et en préservant le développement industriel. Ce sera le cœur de nos prochains débats. *(Mme Olivia Grégoire applaudit.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean Bodart](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1668

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 juin 2026